

Troyes

Rentrée scolaire 2017

Inscriptions
du 9 mai
au 30 juin

Restauration scolaire

Accueils de Loisirs
du mercredi après-midi

Nouveau Village
éducatif

Inscriptions scolaires
1^{ère} année maternelle, CP
et nouveaux arrivants



Inscription périscolaire en ligne :
famille.troyes.fr



Inscriptions scolaires 1^{ère} année maternelle, CP et nouveaux arrivants

DU 9 MAI AU 30 JUIN 2017

Les inscriptions scolaires 2017 se déroulent avec ou sans rendez-vous (au choix des parents) auprès de l'Espace Audiffred et dans les Maisons de quartier.

Pour la 1^{ère} inscription en maternelle ou en élémentaire, les parents doivent obligatoirement se présenter avec ou sans rendez-vous dans un des 5 sites d'accueil : Espace Audiffred, Maison de quartier des Chartreux, Maison de quartier des Marots, Espace de la Porte Saint-Jacques, Espace Sénardes.

Les demandes de dérogation devront être motivées par un courrier avec justificatifs, déposées sur un des sites d'accueil **au plus tard le 16 juin 2017**.

Pièces à fournir :

- livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- en cas de radiation, le certificat délivré par l'ancienne école
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- carnet de vaccination de l'enfant,
- le cas échéant, décision du juge en cas de divorce ou de séparation, fixant la résidence de l'enfant.

Inscriptions périscolaires

Dossier unique d'inscription et documents nécessaires
Restauration scolaire, Nouveau Village Éducatif, Accueils de Loisirs



La Ville de Troyes simplifie vos démarches avec un seul dossier d'inscription pour l'ensemble des activités périscolaires.

Cette inscription est indispensable pour utiliser les services de restauration scolaire, Nouveau Village Éducatif ou Accueil de Loisirs. Les enfants non inscrits ne seront pas accueillis.

Pour toutes les activités :

(Restauration scolaire, Nouveau Village éducatif, Accueil de Loisirs) :

- dossier unique d'inscription (DUI) dûment complété
- dernier(s) avis d'imposition(s) sur les revenus
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- carnet de vaccination de l'enfant,
- le cas échéant décision du juge en cas de divorce ou de séparation, fixant la résidence de l'enfant.
- fiche sanitaire de liaison
- certificat de scolarité pour les enfants ne fréquentant pas une école publique troyenne (pour les accueils de loisirs)
- RIB pour toute demande de prélèvement automatique





Les enfants scolarisés au sein des établissements publics maternels et élémentaires sont accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Des repas variés et équilibrés sont proposés et prennent en compte :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition et le Programme National Nutrition Santé,
- la saisonnalité des produits,
- l'intégration de produits bio et de produits locaux.

Deux choix possibles de menus :

- Repas classique,
- Repas végétarien protéiné.



L'inscription peut être régulière ou occasionnelle, et s'adapter aux besoins des familles, suivant des impératifs de planning.

Tarifs repas

(à compter du 1^{er} septembre 2017)

- Troyen : 1^{er} enfant inscrit **4,10 €** à partir du 2^e enfant inscrit **3,60 €**
- Non Troyen ou exceptionnel : **7,50 €**

Toute modification de fréquentation doit être effectuée au moins 3 jours avant la prise du repas ou son annulation.





8 sites accueillent les enfants scolarisés, âgés de 3 à 12 ans et proposent, dans un contexte ludique, des activités physiques, sportives et créatives favorisant leur développement, leur épanouissement et leur socialisation.

Deux formules :

LES MERCREDIS APRÈS-MIDI AVEC REPAS : de 12h à 18h.

L'enfant est pris en charge après la classe dans une école publique troyenne, accompagné sur le lieu de restauration, puis dans les locaux de l'Accueil de Loisirs du secteur.

Deux choix possibles de menus :

- Repas classique,
- Repas végétarien protéiné.

LES MERCREDIS APRÈS-MIDI SANS REPAS : de 13h30 à 18h.

L'enfant est accueilli directement à l'Accueil de Loisirs de votre choix.

Tarification selon le quotient familial

DÉSIGNATION DES TARIFS	TARIF 2017 APPLICABLES À PARTIR DU 1 ^{ER} JANVIER 2017
3 à 12 ans - Mercredis après-midi avec repas	
Quotient familial	
0 € à 300 €	3,50
301 € à 500 €	4,20
501 € à 700 €	5,10
701 € à 900 €	7,00
901 € à 1100 €	10,00
1101 € et plus	12,00
3 à 12 ans - Mercredis après-midi sans repas	
Quotient familial	
0 € à 300 €	2,00
301 € à 500 €	2,40
501 € à 700 €	3,00
701 € à 900 €	4,00
901 € à 1100 €	4,80
1101 € et plus	6,00



Le dispositif « Nouveau Village Éducatif » propose aux enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques troyennes, plusieurs types d'accueils avant et après la classe.

Outre les garderies du matin et du soir, temps autonomes de l'enfant, privilégiant la détente et le jeu, les enfants des écoles élémentaires peuvent fréquenter l'étude surveillée et/ou participer à des ateliers. L'étude surveillée permet aux enfants de réaliser leur travail personnel, dans le calme, en autonomie ou avec l'aide d'un adulte surveillant.

À travers les ateliers, les enfants découvrent des activités et des pratiques qui éveillent leur curiosité dans un cadre ludique et éducatif. La diversité des activités proposées contribue à multiplier les champs de découverte et d'apprentissage pour l'enfant : sérigraphie, journalisme, flagfoot, escrime, modelage, court métrage, escalade, crose québécoise...

Tarifs (à compter du 1^{er} septembre 2017)

	Période	Horaires	Tarif/ période TROYEN	Tarif/ période NON TROYEN
Garderie maternelles	Matin	7h30 à 8h35	18,00 €	36,00 €
	accueil libre	15h45 à 16h30	Gratuit	
	Temps récréatif*	16h30 à 17h*	Gratuit*	
	Soir	17h à 18h15	18,00 €	36,00 €
	Matin et soir		26,00 €	72,00 €
Garderie élémentaires	Matin	7h45 à 8h35	14,50 €	29,00 €
	Soir	17h - 18h ou 17h30 - 18h	14,50 €	29,00 €
	Matin et soir		21,00 €	58,00 €
Études surveillées	Soir**	4j / semaine : 16h - 17h	Gratuit	
Ateliers élémentaires 2 jours/ Semaine	Soir**	16h à 17h30	11,00 €	22,00 €

* Réserve :

- aux enfants inscrits en garderie le soir
- aux enfants dont l'un des membres de la fratrie est inscrit en étude surveillée
- aux enfants dont le(s) responsable(s) légal(aux) exerce(nt) une activité professionnelle, suit(vent) une formation professionnelle, un cursus scolaire, universitaire ou inscrit à Pôle Emploi dans une démarche d'insertion professionnelle.

** Garderie du 4 au 8 septembre et ateliers et études à partir du 11 septembre



Emploi du temps

Maternelles

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	MERCREDI
7h30 - 8h35 Possibilité de garderie	7h30 - 8h50 Possibilité de garderie
8h35 - 8h45 Accueil par les enseignants	8h50 - 9h Accueil par les enseignants
8h45 - 12h Classe	9h - 12h Classe
12h - 13h35 Pause Déjeuner Possibilité de restauration scolaire	
13h35 - 13h45 Accueil par les enseignants	
13h45 - 15h45 Classe	12h - 18h Accueil de Loisirs avec repas**
15h45 - 16h30 Accueil libre	Activités sur inscription dans l'Accueil de Loisirs du secteur
16h30 - 17h Temps récréatif *	13h30 - 18h Accueil de Loisirs sans repas
17h - 18h15 Possibilité de garderie	Activités sur inscription dans l'Accueil de Loisirs de votre choix

* Réserve :

- aux enfants inscrits en garderie le soir
- aux enfants dont l'un des membres de la fratrie est inscrit en étude surveillée
- aux enfants dont le(s) responsable(s) légal(aux) exerce(nt) une activité professionnelle, suit(vent) une formation professionnelle, un cursus scolaire, universitaire ou inscrit à Pôle Emploi dans une démarche d'insertion professionnelle.

** si l'enfant y est inscrit pour l'après-midi

 Obligatoire

 Nouveau Village éducatif - **gratuit**

 Accueil de Loisirs - **payant**

 Arrivées/départs
échelonnés

 Nouveau Village éducatif - **payant**

 Restauration scolaire - **payant**

Élémentaires

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	MERCREDI
7h45 - 8h35 Possibilité de garderie	7h45 - 8h50 Possibilité de garderie
8h35 - 8h45 Accueil des enfants par les enseignants	8h50 - 9h Accueil des enfants par les enseignants
8h45 - 12h Classe	9h - 12h Classe
12h - 13h35 Pause Déjeuner Possibilité de restauration scolaire	
13h35 - 13h45 Accueil par les enseignants	
13h45 - 15h45 Classe	
15h45 - 17h Possibilité d'étude surveillée (1, 2, 3 ou 4 j / semaine)	
17h - 18h Possibilité de garderie pour les enfants inscrits en étude (départ échelonné possible de 17h30 à 18h)	
15h45 - 17h30 Possibilité d'Ateliers culturels, sportifs, créatifs ou de découverte * (1 ou 2 j / semaine)	
17h30 - 18h Possibilité de garderie	
	12h - 18h Accueil de Loisirs avec repas**
	13h30 - 18h Accueil de Loisirs sans repas
	Activités sur inscription dans l'Accueil de Loisirs du secteur
	Activités sur inscription dans l'Accueil de Loisirs de votre choix

* en fonction des secteurs les lundis et jeudis (école Preize, des Tauxelles, Auguste-Millard-Kléber, Jacques-de-Létin, George-Charpak, Jacques-Yves-Cousteau, Paul-Bert et Jean-Macé) et les mardis et vendredis (école Jules-Ferry, Charles-Chevalier, Diderot, Paradis, Jean-Jaurès, Charles-Dutreix, 14 juillet, Marcel-Pagnol et Blossières)

** si l'enfant y est inscrit pour l'après-midi

 Obligatoire

 Nouveau Village éducatif - **gratuit**

 Accueil de Loisirs - **payant**

 Arrivées/départs échelonnés

 Nouveau Village éducatif - **payant**

 Restauration scolaire - **payant**

